



Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 10 mai 2022, no 3/21/0417 le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a autorisé CREOS Luxembourg S.A.:

d'installer deux postes de transformation sur le Park & Ride Schwebach Pont (N12) pour alimenter des bornes électriques (Chargy & SuperChargy)

Conformément à l'article 19 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Saeul, le 18 mai 2022

le secrétaire communal,



le bourgmestre,